

AVIS CESEC 2018-62¹

Relatif à

Budget supplémentaire 2018 de la Collectivité de Corse

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine 09 octobre par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le *budget supplémentaire 2018 de la Collectivité de Corse* ;

Après avis entendu, Madame Nathalie LEONETTI, Directrice du budget et de la planification, Direction générale adjointe de la prospective, des finances, des affaires européennes et méditerranéennes, des relations internationales et des programmes contractualisés ;

Sur rapport de Monsieur Marc NINU, pour la commission finances, suivi et évaluation les politiques publiques ;

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,

Réuni en séance plénière le 23 octobre à Bastia,

Prononce l'avis suivant

Les conseillers ont pris connaissance de la reprise des résultats et restes à réaliser adoptés dans le cadre du Compte administratif de l'exercice précédent ainsi que des ajustements lui permettant, de procéder à des virements et des inscriptions nouvelles s'avérant nécessaires au regard de l'utilisation des crédits depuis l'adoption du Budget primitif en mai 2018.

Les conseillers ont observé les volontés respectives, concernant le maintien de l'épargne et la baisse du niveau d'emprunt inscrit au budget primitif.

Le CESEC prend acte du BS 2018 qui lui a été présenté.

Le Président du CESEC,



Paul SCAGLIA

¹ Adopté à l'unanimité